



Ronsard

**PROJET EDUCATIF
ET PEDAGOGIQUE**
Périscolaire 2020/2021

PROJET EDUCATIF

Association ACM «Les Aventuriers» (Revu le 20/01/2015)

PREAMBULE

L'association ACM «Les Aventuriers» est issue du regroupement des deux associations d'accueil éducatif de Chaniers (Les Coccinelles et La Souris Verte).

Elle a été créée par un groupe de parents convaincus de l'intérêt et de la nécessité d'une action éducative périscolaire et extrascolaire destinée à favoriser le développement individuel du plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, quelle que soit leur origine sociale et culturelle.

Cette volonté reste clairement affirmée par les différentes équipes de bénévoles qui prennent en charge la gestion de l'association.

I) OBJECTIFS EDUCATIFS

L'action de l'association ACM «Les Aventuriers» s'articule autour d'un objectif général et de trois axes principaux :

OBJECTIF GENERAL

Permettre aux enfants de se développer, de s'épanouir physiquement, intellectuellement, psychologiquement, affectivement, moralement, socialement... par des attitudes, des actions et des activités appropriées.

Axe 1 - FAVORISER L'AUTONOMIE

Respecter les rythmes de l'enfant
Permettre aux enfants et aux jeunes de participer activement à leur loisirs
Éveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leur vie

Axe 2 - FAVORISER LA SOCIALISATION

Apprendre à vivre en collectivité :
Favoriser le civisme et la citoyenneté
Insister sur la politesse
Respecter les différences
Encourager la coopération et l'entraide
Contribuer au lien École / Famille / Enfant, être complémentaire de l'action éducative de l'école et de la famille.

Axe 3 – IMPLIQUER LES ENFANTS DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE

Favoriser le développement local en participant à la vie du territoire
Sensibiliser les enfants à leur environnement et au développement durable.

II) MODALITES GENERALES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Le Centre de Loisirs accueillera les enfants :

- * Avant et après l'école dans le cadre d'un accueil périscolaire en accord avec le groupe scolaire Ronsard,
- * Le mercredi après midi en périscolaire et pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'accueil de loisirs.
- * Le soir, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires au sein de « l'Espace Jeunes » pour les adolescents et pré-adolescents (activités en autonomie / avec le CLSH).

Les activités proposées aux jeunes sont également réalisées en collaboration avec les associations de Chaniers œuvrant pour la jeunesse.

Les activités de groupe seront privilégiées, les enfants sont répartis par âge et par centre d'intérêt.

III) ACTIVITES PROPOSEES AUX ENFANTS

Initiation à une langue étrangère (anglais)

Initiation aux arts : musique, théâtre, danse

Lecture, dessin, cirque, calligraphie, enluminure, percussion corporelle, ateliers créatifs et scientifiques

Sport : tennis, jeux de coopérations, foot, rugby

Assistance aux devoirs (après l'école) avec la participation de bénévoles

Cette liste est indicative et non exhaustive.

Accueil Collectif de Mineurs
6, avenue du 8 Mai 1945 17610 CHANIERES
Téléphone : 05 46 91 57 83
Courriel : lesaveturiens17@orange.fr

N° Organisateur : 017ORG0110
N° DDCS : 0170220AP000120-E01

I LES PARTENAIRES

Mairie de Chaniers - C.D.A. de Saintes - C.A.F. - D.D.C.S. - École Ronsard - les FRANCAS - Centres de Loisirs (*Le Pidou, Les Aventuriers de Pasteur, Les Frimousses, Souris Verte, Le Paradis Plein'air, etc...*) - Associations sportives et culturelles de Chaniers - Ludothèque de Saintes - Maisons Familiales Rurales (accueil de stagiaires) - Médiathèques de Saintes - Médiathèque de Chaniers.

II LA STRUCTURE

Accueil collectif de mineur ouvert sur la période de juillet et août 2020 pouvant accueillir 50 enfants de 3 à 17 ans.
Nous avons à cœur d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.

La structure est ouverte du 8 Juillet 2019 au 30 Août 2020, les horaires d'ouvertures sont de 7 h 30 à 19 h du lundi au vendredi hors jours fériés.

1) Les Locaux :

4 salles d'activités / 1 tisanderie / 1 bureau / 5 sanitaires / 1
régie matériel/1 réserve
1 jardin / 1 chaufferie / 2 préaux / 1 cour extérieure
Possibilité d'utilisation de la salle des fêtes de la commune.

2) Effectifs :

1 Directrice
1 Responsable de site
5 animateurs permanents
Stagiaires
Bénévoles (parents)
2 cuisinières mises à disposition par la C.D.A. de Saintes, pour les repas.

3) Environnement :

A proximité du centre se situe :
Un city Parc
Un terrain de football et de tennis

Une plage aménagée sur bord de Charente
Terrain de boule
Aire de jeux

III LE FONCTIONNEMENT

1) Horaire d'ouverture

Accueil du matin : 7h15 / 9h00

Accueil du soir : 16h20/19h00

2) Répartition des enfants par tranche d'âge

Il existe 4 groupes :

- maternelles (3 à 6 ans)
- moyens (6 à 8 ans)
- grands (8 à 11 ans)
- ados (11 à 16 ans)

3) Journée type des 3 à 11 ans :

7 H 15 à 9 H 15 : accueil

9 H 15 à 11 H 45 : animations, pause à 11 H

12 H 00 à 13 H 00 : repas

13 H 00 à 14 H 15 : temps calme et mini-clubs

14 H 15 à 16 H 30 : animations, pause à 16 H

16 H 30 à 17 H 00 : goûter

17 H 00 à 19 H 00 : accueil (ou 19H15 l'été)

4) L'équipe d'accueil :

Les temps d'accueil (matin et soir) sont gérés par l'équipe d'accueil, composée généralement de 2 à 7 animateurs.

IV L'HYGIENE

1) L'alimentation

Les menus sont composés par une nutritionniste de la C.D.A.de Saintes de manière variée et équilibrée, ils constituent les apports journaliers nécessaires à la construction de l'enfant.

Les repas sont élaborés au restaurant scolaire de l'école primaire de Ronsard, par des cuisinières mises à disposition par la C.D.A. de Saintes

Pour une bonne construction de l'enfant nous veillons sur le fait qu'il goûte à tout, même en petite quantité.

Les goûters sont pris au centre et établis par nos soins. Ils sont composés en fonction de ce qu'ils ont mangé le midi afin de respecter l'équilibre alimentaire.

2) Les soins

Les soins médicaux sont dispensés par un animateur détenteur du PSC1 et SST. En cas de blessure sérieuse l'enfant est pris en charge par la direction.

Aucun médicament ne sera donné à un enfant sans ordonnance.

Après chaque soin celui-ci sera annoté sur le cahier d'infirmier. La liste des allergies des enfants est communiquée à l'équipe d'animation, et est affichée en permanence dans la tisanerie.

Une pharmacie doit contenir :

- 1 Antiseptique
- Des pansements
- Des compresses stériles
- Des gants en latex
- Une paire de ciseaux et pince à épiler
- Un sac poubelle et mouchoirs
- Un crayon + 1 carnet de soins

V LES ROLES DE L'EQUIPE D'ANIMATION

1) Le rôle de la directrice ou/et responsable de site

La directrice élabore le projet pédagogique, en respectant le projet éducatif de l'organisateur, et en concertation avec son équipe pour les objectifs pédagogiques. Elle suit une partie de la gestion financière, matérielle et administrative en lien avec l'assistante.

Elle sert de lien entre les différents partenaires et le centre.

Elle tient compte du public accueilli et de son environnement.

Elle met en place un système d'information afin de mieux communiquer.

Référant du centre envers les parents, elle se doit d'être à l'écoute de ceux-ci.

Elle veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Elle doit être formatrice, régulatrice et moteur pour l'équipe, notamment pour les stagiaires qu'elle accompagne dans leur formation.

Elle assure la gestion financière, matérielle et administrative de l'association.

Elle effectue le report du pointage des présences, la gestion des adhésions, l'édition des factures.

Elle est en charge du suivi des salariés de l'association (horaires, contrats, congés, maladie...).

Elle produit les statistiques mensuelles et annuelles, les données pour la CDA, la CAF, la MSA, etc...

2) Le rôle de l'animateur

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.

L'animateur prend en charge un groupe d'enfants en répondant à la spécificité de leur âge (besoins, rythmes de vie...). Il crée également les conditions de vie nécessaire à l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe.

L'animateur doit être capable de proposer des animations en utilisant et en recherchant les moyens pédagogiques les plus appropriés aux besoins de l'enfant et aux intentions éducatives de la structure. Il évalue et fait le bilan de l'animation proposée.

L'animateur doit pleinement participer au travail collectif de l'équipe.

L'animateur est l'adulte référent auprès de son groupe. Il se doit d'avoir une attitude en accord avec sa position.

L'animateur est responsable de la mise en place des activités et de leur bon déroulement.

L'animateur fait respecter les règles et consignes du centre par son exemple, il incite ainsi l'enfant à faire de même.

L'animateur est responsable de sa salle d'activité et du matériel d'activité.

VI SECURITE ET REGLES DE VIE

1) Le centre, les sorties et les trajets

L'équipe d'animation veille à ce que l'enfant soit vêtu de façon adéquate selon la saison (casquette, manteau, bonnet...).

En cas d'ensoleillement, une protection solaire est recommandée pour l'enfant fournie par les parents et sera appliquée par les animateurs.

Nous surveillerons particulièrement l'hydratation de l'enfant.

Durant les sorties et trajets, chaque animateur est responsable de son groupe d'enfant et doit les compter régulièrement (méthode Poule, Poussins).

2) Les règles de vie

Pour vivre en collectivité de façon respectueuse et harmonieuse, il est nécessaire de mettre en place des règles de vie.

Ces règles sont transmises et débattues avec les enfants afin qu'ils les comprennent et les appliquer plus facilement.

Celles-ci sont écrites ou imagées (groupe des petits) et sont rappelées si nécessaire.

Par cohérence l'équipe d'animation montre l'exemple en appliquant elle-

même ces règles.

Ces règles sont un moyen d'apprentissage pour l'enfant, qui se prépare dans sa vie future à devenir un citoyen responsable.

3) Divers

- Droit à l'image :

Le centre de loisirs possède un appareil photo numérique et un caméscope numérique.

Les enfants n'ayant pas le droit à l'image sont répertoriés sur une liste adressée à l'équipe.

- Objets personnels

Les enfants détenteurs d'objets personnels en sont responsables. Il est fortement déconseillé d'amener des objets personnels.

- Les sorties

Des sorties (programmées en fonction du thème et des objectifs pédagogiques), dans Chaniers, sur le territoire de la Cda ou ailleurs sont régulièrement proposées aux enfants.

- Téléphone portable

Seuls les ados peuvent amener leur téléphone, en sont responsable mais ne peuvent s'en servir qu'à certains moments de la journée, temps décidé avec l'animateur.

VII OBJECTIFS PROJET PEDAGOGIQUE

Rappel des objectifs éducatifs :

Axe 1 - FAVORISER L'AUTONOMIE

PERMETTRE A L'ENFANT D'ETRE ACTEUR DE SES LOISIRS

- Permettre à l'enfant de proposer des activités
- Donner à l'enfant la possibilité de choisir son activité ou de ne rien faire

Ex : Concertation entre enfants et animateurs pour le choix des goûters, de la demi journée « fais ce qu'il te plaît » au début de chaque semaine.

Évaluation : - L'enfant a-t-il participé au choix ?

<= 5 : Non-Atteint, pourquoi ?

> 5 : Objectif Atteint

PERMETTRE A L'ENFANT D'ETRE AUTONOME

- Permettre à l'enfant d'être en capacité de faire seul
- Permettre à l'enfant de développer la confiance en soi en l'encourageant, l'aidant...

Axe 2 - FAVORISER LA SOCIALISATION

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

- Favoriser l'entraide dans un même groupe
- Respecter les autres et soi-même, la tolérance

Ex : Mise en place d'activités par groupe qu'il soit d'âge ou d'intérêt commun

Évaluation : - Analyse de l'entraide
 <= 8 : Non-Entraide, pourquoi ?
 > 9 : Entraide Atteinte
- L'enfant a-t-il participé à l'activité ?
 < 10 : Objectif non atteint, pourquoi ?
 <10/30> : A réévaluer
 > 30 : Objectif Atteint

FAVORISER LA PAROLE DE L'ENFANT

- Être à l'écoute
- Permettre à l'enfant de s'exprimer

Ex : Mise en place de temps de paroles par groupe pour l'analyse de la journée

Évaluation : - L'enfant a-t-il participé ?
 <= 10 : Non-Atteint, pourquoi ?
 > 10 : Objectif Atteint

Axe 3 - IMPLIQUER LES ENFANTS DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE

PERMETTRE A L'ENFANT DE CONNAITRE ET DE S'APPROPRIER LE MONDE QUI L'ENTOURE

- Faire découvrir à l'enfant son environnement proche
- Responsabiliser les enfants à maintenir un monde propre autour de

nous

Ex : Utilisation des infrastructures différentes de la commune et de ses alentours (plage, city park, jardins publics, Moulin de la Baine...)

Évaluation de fin de mois : - Combien d'infrastructures ont été utilisées ?

<= 5 : Non-Atteint, pourquoi ?

> 5 : Objectif Atteint

VIII COMMUNICATION

Le projet éducatif et le projet pédagogique, ainsi que le règlement intérieur de l'association (dont chaque famille adhérente signe un exemplaire) seront affichés dans un panneau prévu spécialement à cet effet et visible par tous.

IX CONDITIONS PARTICULIÈRES

En raison de la pandémie, des protocoles ont été établis pour les animateurs mais aussi les enfants et parents en fonction du protocole de la DDCS.